

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01804

Numéro SIREN : 500 926 217

Nom ou dénomination : MISTER BOOKING HOTELS

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2021 sous le numéro de dépôt 15516

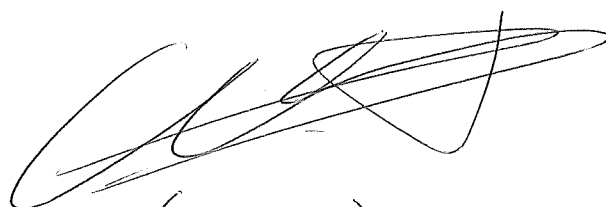
**MISTER BOOKING HOTELS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 3 000 euros**

**Siège social : 415 avenue des Chabauds**  
**13320 BOUC BEL AIR**

**500 926 217 RCS AIX EN PROVENCE**

**Comptes annuels au 31 décembre 2020**

Certifiés conformes par la Gérance



La gérance

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 30/08/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	72 356,55	43 994,73	28 361,82	2,44	33 467,75	4,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>72 356,55</b>	<b>43 994,73</b>	<b>28 361,82</b>	<b>2,44</b>	<b>33 467,75</b>	<b>4,03</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 800,00		1 800,00	0,15	1 800,00	0,22
Clients et comptes rattachés	266 275,83		266 275,83	22,92	247 347,40	29,77
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	16 945,32		16 945,32	1,46	1 157,59	0,14
. Personnel	10 760,62		10 760,62	0,93		
. Organismes sociaux	412,77		412,77	0,04	507,84	0,06
. Etat, impôts sur les bénéfices					5 867,00	0,71
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 415,24		11 415,24	0,98	12 422,95	1,49
. Autres					197,31	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	85 629,30		85 629,30	7,37	85 015,00	10,23
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	725 287,54		725 287,54	62,44	417 440,39	60,24
Charges constatées d'avance	14 696,57		14 696,57	1,27	25 696,66	3,09
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 133 223,19</b>		<b>1 133 223,19</b>	<b>97,56</b>	<b>797 452,14</b>	<b>95,97</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 205 579,74</b>	<b>43 994,73</b>	<b>1 161 585,01</b>	<b>100,00</b>	<b>830 919,89</b>	<b>100,00</b>

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 30/08/2021

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2020		31/12/2019	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 3 000,00 )	3 000,00	0,26	3 000,00	0,36
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	300,00	0,03	300,00	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	422 571,63	36,38	386 035,27	46,46
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>167 602,63</b>	<b>14,43</b>	<b>136 536,36</b>	<b>16,43</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>TOTAL(I)</b>	<b>51,09</b>	<b>525 871,63</b>	<b>63,29</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	<b>TOTAL(II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	7 790,79	0,67	19 730,12	2,37
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	100 578,31	8,66	390,87	0,05
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	9 022,28	0,78	14 895,68	1,79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 559,76	5,56	58 330,29	7,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	41 979,08	3,61	31 118,89	3,75
. Organismes sociaux	189 438,87	16,31	52 282,25	6,29
. Etat, impôts sur les bénéfices	21 311,00	1,83		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	77 412,06	6,66	73 996,52	8,91
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 195,33	0,96	15 344,36	1,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	44 823,27	3,86	38 959,28	4,69
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>48,91</b>	<b>305 048,26</b>	<b>36,71</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 161 585,01</b>	<b>100,00</b>	<b>830 919,89</b>	<b>100,00</b>

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 31/08/2021

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 161 585,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 167 602,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/07/2021 par le dirigeant.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## 2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### 2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

### 2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

#### 2.2.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

L'entreprise a tout de même bénéficié des aides mis en place par l'état (report de charges sociales , activité partielle)

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 31/08/2021

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 72 357

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 290	7 823	6 757	72 357
Immobilisations financières				
TOTAL	71 290	7 823	6 757	72 357

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 43 995

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	37 822	12 929	6 757	43 995
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	37 822	12 929	6 757	43 995

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Instal; et agencement divers	2 432	1 680	751	5 ans
Mat.bureau & informatique	57 482	34 805	22 677	3 ans à 5 ans
Mobilier	12 443	7 509	4 934	5 ans
TOTAL	72 357	43 995	28 362	

## 3.2 - Etat des créances = 320 506

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	320 506	320 506	
TOTAL	320 506	320 506	

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 10 000**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	10 000
Disponibilités	
TOTAL	10 000

**3.4 - Charges constatées d'avance = 14 697**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 31/08/2021

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	10,00	3 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	10,00	3 000

## 4.2 - Etat des dettes = 559 088

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	7 791	7 791		
Dettes financières diverses	100 578	100 578		
Fournisseurs	64 560	64 560		
Dettes fiscales & sociales	341 336	341 336		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	44 823	44 823		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	559 088	559 088		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 58 105

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 420
Dettes fiscales & sociales	53 085
Autres dettes	1 600
TOTAL	58 105

**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 31/08/2021

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 606 532**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 606 532	100,00 %
TOTAL	1 606 532	100,00 %

**5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 67 429**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	235 454		235 454
Résultat financier	-422		-422
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	235 032	67 429	167 603

**5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 31/08/2021

## 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 8.1 - Produits à recevoir = 10 000

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	10 000
Indemnités act partielle a recevoir( 428701 )	9 964
Ijss a recevoir( 438700 )	37
TOTAL	10 000

## 8.2 - Charges constatées d'avance = 14 697

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance( 486000 )	14 697
TOTAL	14 697

## 8.3 - Charges à payer = 58 105

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 420
Fournisseur - fnp( 408100 )	3 420
Dettes fiscales et sociales :	53 085
Salaire congés payés( 428200 )	32 808
Org soc cs/cp( 438601 )	10 596
Charges à payer( 448600 )	9 681
Autres dettes :	1 600
Client avoir à établir( 419800 )	1 600
TOTAL	58 105

**MISTER BOOKING HOTELS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 3 000 euros**

**Siège social : 415 avenue des Chabauds**  
**13320 BOUC BEL AIR**

**500 926 217 RCS AIX EN PROVENCE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 juin 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 167 602.63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 602.63 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000 euros
Soit 333.33 euros par part	
Le solde	67 602.63 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 490 174.26 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera



déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant**

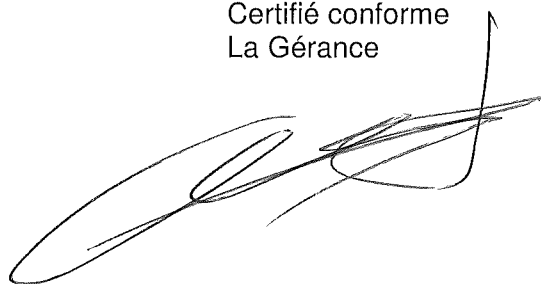
**Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant**

**Exercice clos le 31 décembre 2019 :**

100 000 euros, soit 333.33 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021**

Certifié conforme  
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.

**MISTER BOOKING HOTELS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 3 000 euros**

**Siège social : 415 avenue des Chabauds**  
**13320 BOUC BEL AIR**

**500 926 217 RCS AIX EN PROVENCE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 juin 2021**

**Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 167 602.63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 602.63 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 333.33 euros par part	100 000 euros
Le solde	67 602.63 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 490 174.26 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant**

**Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant**

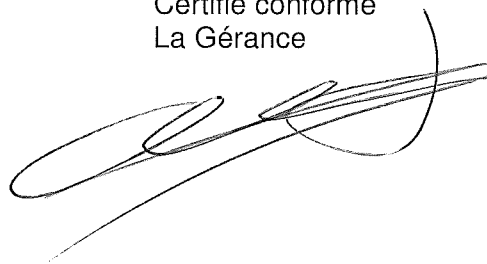
**Exercice clos le 31 décembre 2019 :**

100 000 euros, soit 333.33 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.